

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 700 (Rect)

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 20

À la fin de l'alinéa 62, substituer aux mots :

« celle sur les revenus desquels elle porte »

les mots :

« l'année considérée mentionnée aux 1° et 2° du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.